BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1293

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Créations d'établissements

131 863 953 RCS Lyon.
ROMAPO IMMO.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Administration : Gérant : STACCHINI Charles-Antoine Marie Pierre nom d'usage : STACCHINI.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 856, Chemin De Bois Comtal, 69390 Vernaison.
Activité : La société a pour objet, en France et à l'étranger : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport, d'échange ou autrement, la construction, la rénovation, L'aménagement et l'équipement de tous biens et droits immobiliers, en vue de leur exploitation en location meublé. L'exploitation, directement ou par voie de sous-location, de tous biens immobiliers à usage d'habitation, de tourisme ou à tout autre usage autorisé, sous forme de location meublée, notamment de courte, moyenne ou longue durée. La fourniture, à titre accessoire, directement ou indirectement, de toutes prestations et services pouvant être proposés dans le cadre de l'exploitation des biens loués, notamment l'accueil des occupants, la fourniture du linge, le nettoyage, l'entretien et toutes prestations accessoires liées à l'hébergement, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables. La prise à bail, la mise en valeur, l'aménagement et l'exploitation de tous fonds, établissements ou activités se rapportant directement ou indirectement à la location meublée et à l'hébergement. La conclusion de tous emprunts, crédits, concours bancaires et financements nécessaires à la réalisation de l'objet social, ainsi que la constitution de toutes garanties et sûretés portant sur les biens de la société. La cession, à titre occasionnel, des biens et droits immobiliers sociaux, à l'exclusion de toute activité habituelle d'achat-revente. La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire, sous réserve du respect du caractère familial de la société et des dispositions légales applicables au régime fiscal des SARL de famille. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement, pour autant qu'elles ne modifient pas le caractère commercial de l'activité de location meublée exercée à titre principal et ne soient pas de nature à remettre en cause l'option pour le régime fiscal des sociétés de personnes prévue à l'article 239 bis A du Code général des impôts..
Date de commencement d'activité : 5 octobre 2026.